

Inauguration de l'aménagement du monument aux morts, Place Charles Mousson. Le 8 MAI 2012.

Nous nous sommes réunis ce jour autour du monument aux morts de notre commune dont l'aménagement comme vous pouvez le constater vient d'être complètement repensé.

Souvenons-nous de ces hommes dont l'esprit avait été enlevé par la violence des combats.

Souvenons-nous de ces anciens combattants, de ces blessés de guerre qui ont fait en sorte que l'on n'oublie pas leur calvaire.

Ce sont eux qui ont été les premiers à demander la création des Monuments aux Morts.

Ce monument aux morts fut inauguré en notre commune en 1921.

En sa séance du 15 juin 1919, le conseil municipal alloue à son budget primitif, la somme de 2000 francs à la construction d'un monument commémoratif en l'honneur des victimes de LA guerre. Il décide aussi qu'une souscription publique sera ouverte à cet effet et nomme M. Clément Pelloquin de se charger de faire la souscription. Le choix de l'emplacement aura lieu à bulletin secret.

Car le choix de l'endroit où allait être implanté ce monument, faisait déjà débat auprès des administrés et des élus. Un courrier du 24 août 1919 adressé en mairie atteste que l'emplacement envisagé n'était pas le meilleur endroit, à l'avis de ce monsieur L. Fontaine. Il écrivait ces mots :

« Monsieur le secrétaire de la Mairie,

Je n'ai pas voix au chapitre en ce qui va se décider aujourd'hui, aussi j'ai recours à vous pour faire entendre la voix de mes soixante-deux années d'expériences.

Notre devoir à tous, est d'honorer nos morts de la guerre et surtout de ne pas les oublier.

Si le monument, qu'avec raison la Municipalité de Fors va lui élever, est placé n'importe où, qui dans deux ans, se souviendra d'eux ? »

Il est hélas trop vrai ce mot d'un grand blessé : *« Aujourd'hui, je suis un grand blessé, mais dans deux ans, je ne serai qu'un pauvre infirme ».*

« Donc, Monsieur le secrétaire pour que nous nous souvenions, il faut que le monument soit placé au cimetière, où les visiteurs ne manquent pas, je le constate à la louange des habitants de la commune ; ou à proximité de la Mairie pour que l'instituteur du présent et ceux de l'avenir puissent le montrer aux générations d'écoliers qui se succéderont.

Montrez-vous toujours dignes de ceux qui sont morts pour vous conserver une Patrie, la Vie, la Liberté.

L'emplacement indiqué, devant chez M. Maupetit est mal choisi : D'abord parce que le monument ne peut regarder qu'une haie ou un mur. Aussi, qui le protégera contre les animaux, les chiens, etc... Il est vrai que le cimetière est le seul entouré de murailles protectrices.

Mais je trouverais encore plus convenable la place devant la Poste, en plaçant le monument face au passage à niveau ; les voyageurs, à défaut d'autres verraient que Fors honore ses enfants tombés au champ d'honneur.

Encore une fois, il n'y a que deux emplacements vrais, ou le cimetière ou la proximité de la Mairie. »

Les débats continuaient, mais il fallait bien faire un choix, alors le 9 novembre 1919, Monsieur le Maire, M. Brault-Guilloteau expose que la souscription qui a été faite en vue

de l'élévation de ce monument a produit une somme de 1655,50 Francs. En autorisant le versement de cette somme dans la caisse du receveur municipal, venant s'ajouter aux 2000 francs inscrits, le conseil décide que le monument sera élevé sur la petite place située auprès de chez Pierre Maupetit. Ce Monsieur Fontaine, n'avait pas eu gain de cause. Les élus ajoutent qu'il est regrettable que le sculpteur M. Hervé de NIORT, n'ait pas encore fourni les plans et devis qu'il avait promis dans le courant de l'été.

Ce sculpteur fera certainement prendre du retard au chantier, puisque fin 1920, on retrouve trace d'une délibération stipulant que le conseil municipal décide de remettre « la fête commémorative en l'honneur des morts pour la guerre » au moment où le monument spécial sera inauguré. Et le 6 février 1921, on peut lire sur le registre que le conseil approuve le marché passé avec M. Micheau « sculpteur à NIORT ». Le premier sculpteur M. Hervé avait certainement fait plus que de ne pas répondre à la demande de plans et devis.

Même si la date exacte de l'inauguration n'est pas mentionnée dans les délibérations des séances de l'année 1921, c'est M. Georges Lefevre, Maire depuis le 10 décembre 1919, qui inaugurera ce monument. On trouve au vote du budget du 19 juin 1921, l'allocation d'une somme de 600 francs pour l'inauguration du monument aux morts et fêtes diverses. C'était donc le budget Fêtes et cérémonies de l'époque.

A partir de ces années-là, chaque année, le secrétaire de mairie d'une écriture pleine de pleins et déliés écrira sur le registre des délibérations : « Le conseil municipal établit le programme de la fête du 11 novembre »

13H30 : rassemblement Place de la Mairie

14H00 : Départ du cortège pour le monument. L'ordre de marche sera le suivant ; Conseil municipal, Anciens Combattants, Vétérans, Enfants des écoles et enfin Parents des disparus.

La règle bien connue des élus, que tout engagement d'investissement génère des frais de fonctionnement existait déjà à l'époque, car en février 1924, il a bien fallu délibérer sur l'entretien de ce monument. En effet, M. François, chargé du service du port des dépêches à l'époque, assurait aussi l'entretien des abords du monument. Le conseil considérant que pour cette tâche dont il s'était très bien acquitté, il était juste de lui accorder une redevance annuelle de 50 francs avec effet rétroactif.

On ignorait à l'époque que sur ce monument en l'honneur des victimes de LA guerre viendrait s'ajouter d'autres noms de disparus d'autres conflits. Mais il n'empêche que cette stèle en gardera pour toujours la trace commémorative et au fil des ans, chaque conseil municipal veillera à son bon entretien, comme par exemple le stipule le registre en la date du 7 octobre 1945, qui décide à l'unanimité de faire nettoyer le monument aux Morts et de sabler le pourtour.

Les années 1975 – 1985 voient la première grande expansion de notre village, avec la construction massive de nouveaux pavillons individuels. Le village change, l'urbanisation importante oblige à de nouvelles réflexions.

Le conseil municipal de l'époque devant les difficultés posées par le manque de place ou par des emplacements trop rapprochés dans notre cimetière ancien et, suite à un don d'un généreux donateur et l'achat d'une parcelle attenante, envisage une extension de l'espace funéraire d'une capacité au moins égale à l'existant. Il prévoit d'y réserver quelques places de parking et éventuellement de déplacer notre monument aux morts.

Le 7 décembre 1987, M. James BARBOT, adjoint chargé de l'urbanisme présente au conseil le dossier complet de l'aménagement de cet espace, et au fil des mois la commission aménagement proposera, validera et surveillera l'évolution de nouveau cimetière et de ses abords.

Le 19 Février 1990, il est mentionné dans le registre que les travaux de transfert du monument aux morts seront réalisés par l'entreprise AUCHER d'Aiffres.

Il en sera de même que pour le choix du premier sculpteur, puisque ce sera l'entreprise ALLARD de Niort qui, pour la somme de 34 690,50 Francs TTC aura en charge ce déplacement avec une date butoir au 1^{er} octobre 1990 afin que ce nouvel emplacement soit inauguré le 11 novembre de cette même année.

La section AFN de Fors, y sera accompagnée par une fanfare.

Il y a tout juste 9 ans, le 7 Mai 2003, Michel BRAULT, Maire, rendra hommage à l'un de ses habitants en baptisant la place du monument aux morts : Place Charles MOUSSON. C'était reconnaître ce grand patriote, héros de la résistance, déporté à Mattahausen. Cet homme meurtri par la guerre aura toujours milité, il savait se rendre disponible pour des actions civiques. Il savait que l'histoire peut-être un éternel recommencement, il en avait fait son combat. Cette reconnaissance patriotique, nous la lui devons.

Cette année 2012, ce cinquantenaire du cessez-le-feu en Algérie vous fait revivre Messieurs les anciens combattants d'Afrique du Nord ce conflit qui marqua à jamais votre mémoire avec une fois de plus son lot de victimes sur lequel ce monument porte à jamais l'empreinte d'un de vos camarades disparus.

Cette place, pour chacune de nos communes de France, est plus qu'un symbole. Ce monument plus que d'être le tombeau des défunts des enfants morts pour la France est le berceau de notre conscience, car il appartient à chacune et à chacun d'entre nous de porter ce destin cruel de ces hommes. Ces monuments aux morts font partie de notre histoire.

C'est à partir de cette réflexion, qu'une commission municipale a travaillé, il y a quelques mois sur cet aménagement. Entre réunions, croquis, débats et propositions, voici le fruit de leur travail.

Ce mariage entre le minéral et le végétal se matérialise dans le couvert arboré dont l'aspect changeant accompagnera le passage des saisons.

Mis en chantier par l'entreprise EIFFAGE en ce début 2012 pour le gros œuvre, et par nos employés municipaux pour les plantations et les finitions, cet aménagement d'un coût de 11 670,81 €, fait plus qu'embellir notre village. Il souligne l'attachement à notre histoire et à la reconnaissance perpétuelle à nos anciens combattants et blessés de guerre.

Mesdames et Messieurs les élus, Messieurs les employés municipaux, au nom de l'ensemble de la population, je vous remercie vivement pour votre travail.

8 Mai 2012

Alain FORT
Maire